

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 12 septembre 2022

Présents : MALEVILLE Jérôme – TIERCE Sylvain – LAVAL Jean François – BOS Marie – CHAVAROCHE Christian – DAUNAT Christian – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – SALVAT Sylvie – SOULIER Sandrine SALVAT Sylvie – TREFOUEL Céline.

Absents : CAPOT Catherine pouvoir donné à JOACHIM Joëlle – CHARBONNEL Fabienne – PEULET Patrice.

Secrétaire de séance : JOACHIM Joëlle.

Approbation du compte-rendu du conseil du 8 août 2022

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 8 août 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil du 8 août 2022.

Régularisation du RIFSEEP des employés

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de régulariser plusieurs erreurs sur l'application du RIFSEEP. Lors de la mise en place du RIFSEEP en 2017, les arrêtés d'attribution de l'IFSE pour tous les employés communaux ont été pris avec la mention « sera proratisé au temps de travail » or cet article n'a jamais été appliqué depuis 2017. D'autre part, les arrêtés d'attribution de CIA n'ont pas été pris l'an passé mais ont été versés. Monsieur le Maire propose que la commune absorbe ces erreurs et qu'il ne soit pas demandé aux employés de rembourser les trop perçus, cela représente une somme globale de 1.857,33 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire, demande à Monsieur le Maire de prendre des arrêtés afin de régulariser les situations de chacun et décide de procéder au virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir :

Fonctionnement, chapitre 67, article 6718, montant : 1.857,33 €,

Crédits à réduire :

Fonctionnement, chapitre 011, article 615228, montant : -1.857,33 €.

Etude des devis pour la réfection du logement sis 33 Route du Lac

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de restaurer le logement sis 33 route du Lac avant de pouvoir le relouer. Des travaux sont à prévoir en électricité et plomberie.

Monsieur le Maire présente les devis en sa possession pour la rénovation de l'électricité :

-Entreprise Lhottelier : 3.130,50 € HT soit 3.443,55 € TTC,

-SASU Arpaillage : 2.673,63 € HT soit 2.940,99 € TTC,

Monsieur le Maire présente les devis en sa possession pour la rénovation de la plomberie :

-Entreprise Lhottelier : 6.539,30 HT soit 10.636,78 TTC,

-SARL Tourret-Peulet : 4.286,20 € HT soit 4.714,82 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide par 8 voix pour et 5 contre, le devis de SASU Arpaillage pour un montant de 2.673,63 € HT soit 2.940,99 € TTC pour la partie électricité et valide à l'unanimité, le devis de la SARL Peulet-Tourret pour un montant de 4.286,20 € HT soit 4.714,82 € TTC pour la partie plomberie.

Demande d'aide au règlement des tickets de cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de Madame Maryna Bilokurov, réfugiée ukrainienne installée à Roquedeval. Son fils Maksym est entré en CP à l'école de Payrignac et elle demande une aide afin de régler les tickets de cantine. Monsieur le Maire rappelle que le ticket est à 2,60 €, qu'il y a 144

jours d'école dans une année scolaire, ce qui représente une somme de 374,40 € pour l'intégralité de l'année scolaire 2022/2023. Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'intégralité des tickets de cantine de cet enfant pour cette année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire.

Madame Fabienne CHARBONNEL arrive et prend part au Conseil.

Demande de tarif préférentiel pour la location de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande émanant de l'amicale des sapeurs-pompiers de Gourdon, qui veut organiser un loto le samedi 15 octobre 2022 et qui demande l'application d'un tarif préférentiel. Monsieur le Maire rappelle que la location de la salle un samedi représente une somme de 105 €. Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité de la salle eu égard aux services rendus à la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention valide la proposition de Monsieur le Maire.

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la résiliation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED du Lot, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Monsieur Sylvain Tierce présente ce rapport au Conseil.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Payrignac. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Etude des devis pour l'achat d'une armoire froide pour la cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de remplacer l'armoire froide qui se situe dans la partie chaude de la cantine, en panne depuis juin dernier, elle n'est pas réparable.

Monsieur le Maire présente les trois devis en sa possession :

-Magasin PROMOCASH : 1.799 € HT soit 2.158,80 € TTC,

-Société ALBAREIL : 1.815,68 € HT soit 2.178,82 € TTC,

-Société FCCE BOUSCASSE : 2.103,22 € soit 2.538,77 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 6 contre, valide le devis de la société Albareil pour un montant de 1.815,68 € HT soit 2.178,82 € TTC eu égard au SAV que peut assurer cette société.

Questions diverses :

Subvention aux associations : Monsieur le Maire lit le courrier de remerciement pour versement de subvention reçu du Secours Populaire de Gourdon.

Référent Incendie et Secours : Monsieur le Maire informe le conseil que la loi du 25 novembre 2021 dite loi Matras, impose la nomination d'un correspondant incendie et secours dans chaque commune. Le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de cette fonction précise qu'il y a lieu de nommer ce correspondant avant le 1^{er} novembre. Monsieur le Maire nomme Monsieur Sylvain Tierce correspondant incendie et secours de la commune de Payrignac.

Fête votive : Madame Fabienne Charbonnel dit son contentement d'avoir vu une belle fête votive avec une bonne organisation et la participation d'une grande équipe de jeunes efficaces.

Problème de bruit lors de l'anniversaire de B. Contie : Madame Fabienne Charbonnel explique qu'elle a été prise à partie lors de cette même fête votive et rappelle qu'elle est intervenue lors de la soirée de B. Contie car la gendarmerie le lui a demandé. Suite à cet incident et à la pétition qui a suivi, ne serait-il pas judicieux de mettre autour d'une même table les protagonistes ? Il est précisé que le règlement doit être refait et doit être respecté en gardant surtout les portes fermées, la salle possède la climatisation. Une

réunion va être organisée avec des représentants des voisins plaignants ; Messieurs Maleville, Chavaroché, Tierce et Madame Charbonnel y participeront, 2 ou 3 représentants seront des plaignants conviés.

Kiné : Madame Fabienne Charbonnel précise que le nouveau cabinet de kiné est ouvert depuis ce matin.

Fonds de concours pour la transition écologique : Madame Fabienne Charbonnel indique au conseil qu'il y a des subventions attribuables en communauté de communes pour de la rénovation ou de la transition énergétique. Madame Valérie Pribitzer-Chiotti précise qu'elle n'a pas connaissance d'un dossier de fonds de concours à compléter alors que les travaux sur l'éclairage public qui viennent d'être faits sont sûrement éligibles. Madame Pribitzer-Chiotti se rapproche de la CCQB dès demain pour faire le point.

Chemin des Grottes : Madame Fabienne Charbonnel informe le conseil que depuis que ce chemin a été refait c'est pire qu'avant, l'eau s'écoule fortement dans son entrée. Situation à améliorer.

Voirie : il y a beaucoup de problèmes de routes très abimées, exemple la route du Ségala, une réflexion va être menée par le service voirie de la CCQB avec les maires pour prioriser les routes.

Inauguration de l'équipement de santé : Monsieur le Maire trouve que l'inauguration de l'école 4 ans après sa mise en service est un peu ridicule même si le Covid est responsable, il n'y aura donc que l'inauguration de l'équipement de santé en novembre prochain. Budget alloué : 500 €. Réunion de la commission le 19 septembre à 10h à la mairie.

Cabinet infirmier : Monsieur Sylvain Tierce annonce que le cabinet infirmier a enfin la fibre et donc le téléphone.

Panneau d'information : Monsieur Sylvain Tierce présente le panneau qui sera installé au parc à vélos, Monsieur le Maire précise qu'il a signé le devis d'achat des 5 arceaux à vélos.

Enquête sur l'habitat : la CCQB lance une grande consultation publique sur l'habitat afin d'élaborer une politique d'aide pour les années à venir. Affiches, flyers et questionnaires seront à disposition à la mairie.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.